



## Contacts

Relations Presse

Catherine Brun : 01 70 48 72 81

[catherine.brun@exxonmobil.com](mailto:catherine.brun@exxonmobil.com)

Relations Investisseurs

Etienne d'Albenas : 01 70 48 72 92

[etienne.dalbenas@exxonmobil.com](mailto:etienne.dalbenas@exxonmobil.com)

# Assemblée Générale d'Esso S.A.F.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires d'Esso SAF s'est réunie ce jour, sous la présidence de Monsieur Charles Amyot, Président-Directeur Général de la société.

Les actionnaires ont notamment approuvé les comptes annuels et consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les résolutions relatives à la gouvernance de la société, en particulier :

- le renouvellement des mandats d'administrateurs de Charles Amyot, Philippe Ducom, Marie-Laure Halleman, Jean-Claude Marcelin, Jean-Pierre Michel et Véronique Saubot ;
- la nomination de deux nouvelles administratrices, Mme Frédérique Le Grevès et Mme Véronique Morel :
  - Mme Frédérique Le Grevès apportera au Conseil sa connaissance de l'industrie dans des environnements français et internationaux, des écosystèmes d'innovation, ainsi que son engagement au service du développement durable ;
  - Mme Véronique Morel apportera au Conseil ses connaissances en matière de chaînes de valeurs industrielles complexes, ses compétences en matière d'achats, de chaînes d'approvisionnement, d'économie circulaire et de développement durable.

Le Conseil remercie chaleureusement Catherine Dupont Gatelmand et Marie-Hélène Roncoroni pour leurs travaux et contributions à ses décisions.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration reste composé de neuf administrateurs, dont une administratrice (Odile Rueff) représentant les salariés. Il comprend 50 % d'administrateurs indépendants et 56 % de femmes. Le Comité d'Audit reste présidé par un administrateur indépendant.





Par ailleurs, la résolution sur l'affectation du résultat de l'exercice recommandée par le Conseil d'Administration a également été approuvée avec la distribution d'un dividende total de 15 € par action :

- Un dividende ordinaire de 3 € par action, en augmentation de 50 % par rapport au dividende de 2 € de 2022 ;
- Un dividende exceptionnel de 12 € par action, reflet de deux ans de résultats solides qui permettent une distribution exceptionnelle tout en continuant à permettre le renforcement de nos réserves.

Le dividende sera détaché de l'action le 8 juillet 2024 et mis en paiement à compter du 10 juillet 2024.

Les résultats des votes des résolutions seront disponibles sur le site [www.esso.fr](http://www.esso.fr) dans la section « Assemblée Générale ».

